



**Vienne**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2024-069

PUBLIÉ LE 17 MARS 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE de la VIENNE / DCL**

86-2024-03-17-00001 - Arrêté n° 2024 DCL/BER-274 Fixant la liste des candidats au second tour de l'élection sénatoriale partielle dans le département de la Vienne (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2024-03-17-00001

Arrêté n° 2024 DCL/BER-274 Fixant la liste des  
candidats au second tour de l'élection  
sénatoriale partielle dans le département de la  
Vienne



**Arrêté du 17 mars 2024 n° 2024 DCL/BER-274**

**Fixant la liste des candidats au second tour de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 17 mars 2024 dans le département de la Vienne**

**Le Préfet de la Vienne**

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret n° 2024-9 du 5 janvier 2024 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne ;

**VU** l'arrêté n° 2024 DCL/BER-231 du 4 mars 2024 fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 17 mars 2024 dans le département de la Vienne ;

**VU** le résultat du premier tour de scrutin proclamé par le président du bureau du collège électoral ;

**VU** les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture de la Vienne le dimanche 17 mars 2024 pour le second tour de scrutin ;

**CONSIDERANT** que la période de dépôt des candidatures pour le second tour des élections sénatoriales a expiré le dimanche 17 mars 2024 à 15h00 ;

**CONSIDERANT** l'ordre résultant du dépôt des candidatures enregistrées à la préfecture de la Vienne ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée pour le second tour de scrutin de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 17 mars 2024 dans le département de la Vienne, est arrêtée comme suit, selon l'ordre de dépôt des candidatures :

<i>Candidat(e)</i>	<i>Nuance attribuée au candidat</i>	<i>Remplaçant(e)</i>
<b>Madame Karine DESROSES</b>	<b>Divers centre (DVC)</b>	Monsieur Gérard PEROCHON
<b>Monsieur Xavier MONNAIS</b>	<b>Rassemblement National (RN)</b>	Madame Stéphanie DICHE
<b>Madame Marie-Jeanne BELLA-MY</b>	<b>Divers droite (DVD)</b>	Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY
<b>Madame Gisèle JEAN</b>	<b>Divers gauche (DVG)</b>	Monsieur Dominique CHAINE

**Article 2** : Cet arrêté sera publié ET affiché dans chaque section de vote avant l'ouverture du second tour de scrutin.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au président du bureau du collège électoral.

Poitiers, le 17 mars 2024

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie GIRIER', is written over a large, faint, oval-shaped stamp or watermark.

Jean-Marie GIRIER